



Rimouski : 1-888-342-5637 Fax : (418) 721-5882
 Rivière-du-Loup : 1-800-463-8027 Fax : (418) 862-9881
 Mont-Joli : 1-844-775-4200 Fax : (418) 775-4996
www.dickner.com

OUVERTURE DE COMPTE

S.V.P. Retournez votre formulaire
 par courriel compte.recevable@dickner.com
 ou par fax au (418) 721-5882.

IDENTIFICATION	
Nom	Adresse de facturation
Raison sociale	
Secteur d'activité	Adresse d'expédition
Tel. Fax.	
Courriel :	

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU DICKNER ?		
Site web	Radios	Événements, expositions
Catalogues et circulaires	Journaux	Bouche à oreille
Promotions envoyées par courriel	Autres	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
En affaires depuis :	Marge désirée :	Chiffre d'affaires :	Nombre d'employés :
No de taxe fédérale :		No de taxe provinciale :	

PROPRIÉTAIRES / ADMINISTRATEURS	
Nom :	Fonction :
Nom :	Fonction :
Responsable des comptes payables :	Tel :

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS			
Institution financière	Adresse	Succursale	No de compte
Directeur de compte :		Tel :	

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES (FOURNISSEURS)				
	Compagnie	Personne-ressource	No de tel	No de fax
1.				
2.				
3.				

DÉCLARATION	
Le signataire de cette demande déclare que les informations fournies sont exactes. Il déclare de plus avoir lu et accepté les conditions énoncées à la page suivante de la présente demande.	
Date	Signature du propriétaire ou d'un employé autorisé / NOM IMPRIMÉ



CONVENTION D'AFFAIRES

1. Terme de paiement :

Le montant NET de toutes factures est payable au plus tard **30 jours** après la date de facturation.

À moins d'une entente particulière avec le vendeur, tout compte dépassant **60 jours** sera susceptible d'être bloqué (factures payables avant livraison) jusqu'à règlement des factures passées dues.

Si le compte atteint **120 jours** et plus, l'acheteur s'expose à une éventuelle mise en collection auprès de notre agence de recouvrement.

2. Réserve de propriété :

La propriété de biens vendus ne sera transférée à l'acheteur, qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Ainsi, en cas de non-paiement à l'échéance d'une somme quelconque due par l'acheteur, nous serons en droit, après une première intervention restée sans effet, de reprendre immédiatement la marchandise livrée et l'acheteur sera tenu de la restituer à la première demande. Bien que le transfert de propriété ne s'effectue qu'après règlement de l'intégralité du prix, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des marchandises sera transférée à l'acheteur dès la livraison. Il sera donc responsable de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

3. Autres frais :

Des frais de 3% seront également chargés pour les comptes passés dû payés par carte de crédit. Dans le cas, où le présent compte devrait être confié à un agent de recouvrement ou à un avocat, l'acheteur s'engage à payer des frais de collection de 15% du solde dû. De plus, des frais de 30\$ seront payés par l'acheteur pour tout chèque retourné.

«L'acheteur», par son signataire dûment autorisé, demande à Dickner Inc. (ci-après désigné comme «Le vendeur») de lui accorder une ouverture de crédit et accepte de se conformer aux conditions suivantes.

4. Retour de marchandise :

Aucun retour ne sera accepté s'il n'est pas autorisé via un numéro de retour et retourné dans les 30 jours suivants la réception de la marchandise.

NB : Le matériel doit être conservé dans son emballage original. Les frais de retour sont de 15% et les frais de transport sont à la responsabilité de l'acheteur. Aucun crédit ne sera accordé pour les frais de transport inscrit sur la facture initiale. Par contre, si c'est le vendeur qui est dans l'erreur, aucun frais ne sera chargé à l'acheteur.

Aucune réclamation d'articles manquants ne sera acceptée par le vendeur, à moins qu'elle n'ait été formulée dans les 3 jours suivant la date de réception des marchandises.

5. Limites de crédit :

L'acheteur doit s'assurer de ne pas dépasser sa limite de crédit octroyée. Dans le cas où celle-ci serait atteinte, la commande sera traitée seulement à la réception du paiement régularisant le compte en souffrance. Toute commande excédant le montant de la limite de crédit octroyée entraînera une réévaluation de la limite de crédit et pourrait être sujette à des garanties ou sûretés. Le privilège de crédit sera retiré si le compte est inactif pendant plus d'un an.

NB : Les notes de crédit et excédents au compte expirent 1 an après leur date d'émission.

6. Autorisation :

L'acheteur et ses actionnaires autorisent le vendeur ou ses mandataires à se procurer toutes les informations utiles à l'établissement de sa solvabilité.

Signature / NOM IMPRIMÉ

Date

Fonction